

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	33
Représentés	9
Absent	1

<b>Votes</b>	
Pour	42
Contre	
Abstention	

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

de la publication le

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 20 septembre 2023

Le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

### Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, FADLI Hafida (jusqu'au DÉL-23.093 inclus), SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GAULIER Danièle, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin Lambert, OMRANE Alain, HABI Hacène, BOLLE DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, CHIRRANE El Arbi (à partir DÉL- 23.093)

### Étaient représenté-e-s :

Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme FADLI Hafida (à compter DÉL- 23.094)	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. COELHO Vasco
Mme BRULANT Marina	mandat à M. HABI Hacène
M. GARROUT Karim	mandat à M. SAYADI Walid
M. BANCE Stéphane	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
M. CHIRRANE El Arbi (jusqu'à DÉL- 23.092 inclus)	mandat à M. BOLLE Christian

Était absent : M. FONDENEIGE Matthias

Secrétaire de séance : Mme SASU Hancès

O B J E T

**APPROBATION DE L'AVENANT N°13 À LA CONVENTION  
D'EXPLOITATION DU SERVICE URBAIN « CHOISY BUS »**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20230927-DEL-23-091-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

## *Approbation de l'avenant n°13 à la convention d'exploitation du service urbain Choisy Bus*

### **LE CONSEIL,**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'exploitation du service urbain de transports « Choisy Bus » en date du 26 avril 1990 et les 12 avenants successivement approuvés par délibérations du Conseil Municipal,

Vu l'avenant n°13 à la convention d'exploitation du service urbain de transports de la ligne Choisy Bus,

Considérant l'intérêt pour la Ville de prolonger la convention d'exploitation de la ligne Choisy Bus jusqu'au 31 décembre 2024, date de fin du monopole de la RATP,

### **DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Approuve l'avenant n°13 portant prolongation de la convention d'exploitation du service urbain de transports de la ligne 582 « Choisy Bus » jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 2** - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec la RATP et tous autres documents y afférents en vue de son exécution,

**Article 3** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 20 septembre 2023

Pour extrait conforme,  
Tonino Panetta  
Maire de Choisy-le-Roi

